

# Système de parrainage – Ph.D. bio-informatique

(Comité d'études supérieures en bioinformatique; version \*, approuvé le \*)

## Définition - parrainage

Le parrainage est obligatoire pour les étudiants qui sont supervisés par un seul chercheur. Le parrain œuvrant dans une discipline pertinente intervient ponctuellement tout au long du doctorat en tant de consultant. Il est à noter que la codirection n'exclut pas le parrainage.

## But du système de parrainage

Le but spécifique du parrainage est d'assurer une formation interdisciplinaire de pointe. De plus, le parrainage permet à l'étudiant d'obtenir une opinion plus large sur son travail scientifique et sur le cheminement de ses études. Cela permet également à l'étudiant de se faire connaître par d'autres chercheurs, ce qui pourrait s'avérer utile lors de demandes de bourses par exemple. Finalement, en cas de problèmes entre l'étudiant et son directeur (principal) de recherche, l'étudiant peut rencontrer son parrain pour obtenir un avis indépendant. La rencontre du parrain ne remplace en aucun cas la discussion entre l'étudiant et son directeur principal. Un résumé des caractéristiques du parrainage est indiqué dans le **Tableau I**.

## L'adhésion du parrain à d'autres comités de l'étudiant

Le parrain est typiquement (mais non pas nécessairement) choisi parmi les membres du comité de thèse de l'étudiant (le comité qui évalue la progression de l'étudiant au cours de ses études de doctorat).

## Procédures

Dans les délais définis par la FES, l'étudiant doit trouver son directeur principal, avec l'aide duquel il désigne un professeur/chercheur comme parrain qui accompagnera l'étudiant durant ses études. Donc, tous les chercheurs impliqués dans la supervision de l'étudiant sont à désigner dès le début du doctorat et à indiquer dans le formulaire « *Choix du parrain* ». Il est préférable que le parrain ne soit pas un proche collaborateur du directeur de recherche. Le choix du parrain doit être entériné par le Comité des études supérieures.

Le parrainage consiste en des réunions informelles, pendant lesquelles l'étudiant présente un plan de recherche, ses réalisations, ses problèmes potentiels, ses questions, ainsi que ce qu'il compte accomplir dans l'année à venir. Ces réunions seront documentées brièvement dans le formulaire « *Résumé de la discussion avec l'étudiant* ».

Toutes les rencontres se déroulent sans le directeur, avec une fréquence d'environ une fois par année. La première réunion sera convoquée par l'étudiant à l'intérieur d'une période maximale de 4 mois suivant le début du doctorat (études régulières). Une semaine avant cette réunion, l'étudiant aura remis à son parrain une copie de la « *Fiche de l'étudiant* » complétée, contenant des informations de base sur ses études, son financement, et ses publications. Dans cette première réunion, l'étudiant ne présente pas seulement son plan de recherche, mais aussi son cheminement académique, ses buts et aspirations pour sa carrière ainsi que des sujets qu'il juge pertinents. La dernière rencontre, avant la rédaction de la thèse permet à l'étudiant de présenter une esquisse du plan de sa thèse (contenu des sections « introduction », « résultats » et « discussion » entre autres). Les dates des réunions sont résumées dans les **Tableau I** et **II**.

## Responsabilités du parrain

Le parrain doit rencontrer l'étudiant tout au long des études de Ph.D. Il discute de la progression de l'étudiant, de son projet de recherche etc., et oriente et/ou conseille l'étudiant au besoin. Il pourrait éventuellement être appelé à rédiger des lettres de référence lorsque l'étudiant participe à des concours de bourses.

En cas de conflit éventuel entre un étudiant et son directeur (principal), le parrain n'a pas à jouer un rôle d'arbitre. Il discutera brièvement du problème potentiel avec le directeur (principal) de recherche et si nécessaire avisera le Comité des études supérieures qui se chargera de l'analyse de la situation.

**Tableau I. Caractéristiques du parrainage**

	<b>Parrain</b>
<b>Expertise</b>	Pertinent au projet
<b>Fonction</b>	Supervision scientifique
	Conseil scientifique, académique, carrière, etc.
<b>Désignation</b>	En même temps que le directeur de recherche (principal)
<b>1<sup>e</sup> Réunion</b>	< 4 mois suivant le début du doctorat, en l'absence du directeur (principal). Sujet : Cheminement académique, buts et aspirations de carrière, plan général du projet.
<b>2<sup>e</sup> Réunion</b>	~6 mois suivant le début du doctorat, en l'absence du directeur. Sujet : définition du projet, problèmes, etc.
<b>Réunions suivantes</b>	Toutes les années, en l'absence du directeur principal.

**Tableau II. Exemple de la séquence des réunions entre étudiant et parrain**

	<b>Parrainage</b>
<b>Début des études régulières</b>	sep 2005
<b>1. Réunion</b>	jan 2006
<b>2. Réunion</b>	mar 2006
<b>Intervalle des réunions suivantes</b>	mar 2007 et tous les 12 mois suivants

**Formulaires à compléter :**

- Choix du parrain
- Fiche de l'étudiant
- Résumé de la discussion avec l'étudiant